

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 3 septembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante et l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2025-09-190

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Tony Boudreau, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2025;
4. **TRÉSORERIE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 178 713,99 \$;
 - Listes des salaires au montant de 85 014,98 \$.
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2025;
 - 5.2 Dons, commandites et partenariats :
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
7. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 25-371 abrogeant le règlement No 22-239 modifiant le règlement No 19-279 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de la toiture du chalet Multi- Service et du garage municipal situé au 125, 2^e rue Ouest afin de changer l'objet pour « Mise aux normes du garage municipal situé au 125, 2^e rue Ouest »;
 - 7.2 Analyse et recommandations – ligne de télécopieur municipale;
 - 7.3 Communication de la MRC d'Abitibi-Ouest relativement à la conformité de cinq chemins privés pour la collecte des matières résiduelles;
 - 7.4 Signataires pour les documents de la SAAQ;
 - 7.5 Modification de l'horaire d'ouverture de l'Hôtel de Ville;
 - 7.6 Autorisation pour déposer une candidature au nom de la ville de Macamic au 38^e Gala Excell'Or de la chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest;
8. **GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 8.1 Renouvellement du contrat de courtage exclusif avec les Immeubles Excell – terrains Fortin-les-Berges;

- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – avis de la Ville de Macamic sur les propositions d'objectifs de protection;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
10.1 Modalités du transfert de la taxes d'accise (TECQ) 2024-2028;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
11.1 Analyse de faisabilité pour un programme d'aide d'écofinancement aux propriétaires pour le remplacement et la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées;
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14.1 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 14.2 Location du local au sous-sol de la bibliothèque;
- 14.3 Demandes diverses de monsieur Jean Ouellet;
- 14.4 Halloween;
- 14.5 Prêt d'une salle au Centre Joachim-Tremblay pour des cours de karaté;
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2025-09-191

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2025

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance régulière du 6 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2025-09-192

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 178 713,99 \$
- c) Liste des salaires au montant de 85 014,98 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

L'adjointe à la direction générale communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2025.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Aucune demande.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Caroline Pronovost a demandé si la Ville de Macamic pouvait mettre à la disposition des contribuables un ordinateur à l'entrée de la bibliothèque. Le maire lui a indiqué qu'il allait vérifier la faisabilité de cette proposition.

Elle s'est également interrogée sur les points suivants :

- ▶ La ville possède-t-elle un camion-mousse pour intervenir lors d'incendies ? Le conseiller délégué à la régie des incendies prendra des renseignements à ce sujet.
- ▶ La ville envisage-t-elle d'instaurer une aide alimentaire ainsi qu'une réorganisation des services offerts pour différentes interventions, telles que la toxicomanie, etc. ? Le maire lui a répondu qu'à ce stade, aucune discussion n'a été menée à ce sujet.
- ▶ La ville prévoit-elle de construire une piscine à l'école Le Séjour afin de pouvoir accueillir des compétitions ? Le maire lui a expliqué que le terrain appartient à la Commission scolaire et que la ville n'a pas de juridiction sur ce terrain.
- ▶ La ville a-t-elle un projet pour préserver les plantes indigènes, qui sont en train de mourir en raison d'épandages d'engrais ? Le maire lui a indiqué que la ville n'a pas de juridiction sur les lots privés, mais qu'il examinera la situation concernant les lots intramuros.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2025-09-193

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-371 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 22-239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 19-279 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFLECTION DE LA TOITURE DU CHALET MULTI- SERVICE ET DU GARAGE MUNICIPAL SITUÉ AU 125, 2^E RUE OUEST AFIN DE CHANGER L'OBJET POUR « MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL SITUÉ AU 125, 2^E RUE OUEST »

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-194

7.2 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS – LIGNE DE TÉLÉCOPIEUR MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Myriam Bruneau, et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise, suite à l'analyse de la situation et considérant la faible utilisation ainsi que la perte de pertinence de ce service, la résiliation de la ligne de télécopieur conformément aux modalités prévues au contrat en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.3 Communication de la MRC d'Abitibi-Ouest relativement à la conformité de cinq chemins privés pour la collecte des matières résiduelles

La directrice générale, Marie-Pier Plante, informe les membres du conseil qu'une séance d'information sera organisée avec les propriétaires des chemins privés afin de discuter des solutions possibles pour la collecte des matières résiduelles. Celle-ci se tiendra le 16 septembre 2025 à 19 h, au Centre Joachim-Tremblay. Les représentants de la MRC d'Abitibi-Ouest sont invités à assister à cette rencontre.

2025-09-195

7.4 SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS DE LA SAAQ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet, et résolu :

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joelle Rancourt, le directeur des travaux publics, Simon Bissonnette, et le surintendant aux opérations, Yvan Bellemarre, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de La Macamic, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis ainsi que pour les transactions de tous les véhicules appartenant à la ville de La Macamic, à savoir :

- Remisage d'un véhicule ;
- Enregistrement d'un déremisage d'un véhicule ;
- Immatriculation ;
- Permis spéciaux ;
- Transfert d'un véhicule.

QUE : Cette résolution abroge la résolution No 2023-12-343.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-196

7.5 MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : À compter du 2 septembre 2025, les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes :

Lundi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 12 h

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2025-09-197

7.6 AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE AU NOM DE LA VILLE DE MACAMIC AU 38^E GALA EXCELL'OR DE LA CHAMBRE DE COMMERCÉ ET D'INDUSTRIE D'ABITIBI-OUEST

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à déposer une candidature au nom de la Ville de Macamic au 38^e Gala Excell'Or de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-09-198 8.1

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE EXCLUSIF AVEC LES IMMEUBLES EXCELL – TERRAINS FORTIN-LES-BERGES

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle le contrat de courtage exclusif avec Les immeubles EXCELL pour les ventes des terrains disponibles sur la rue Fortin-les-Berges pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 aux mêmes conditions.

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante ou l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2024-09-187 adoptée le 3 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST – AVIS DE LA VILLE DE MACAMIC SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE PROTECTION

Sujet reporté à une prochaine séance.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-09-199

10.1 MODALITÉ DE TRANSFERT DE LA TAXES D'ACCICE (TECQ) 2024-2028

Attendu que la Ville de Macamic a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 20238;

Attendu que la Ville de Macamic doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE : La Ville de Macamic s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une bellure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE : La Ville de Macamic approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE : La Ville de Macamic s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

QUE : La Ville de Macamic s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE : La Ville de Macamic s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2025-09-200

11.1 ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR UN PROGRAMME D'AIDE D'ÉCOFINANCEMENT AUX PROPRIÉTAIRES POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

Que : Le conseil de la Ville de Macamic donne son accord à la directrice générale, Marie-Pier Plante, pour réaliser une étude de faisabilité concernant un programme d'aide financière qui envisagerait l'octroi de subventions sous forme d'avances remboursables par les propriétaires, afin de couvrir le remplacement et/ou la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées et des puits artésiens.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

13. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Cindy Boucher, fait un rapport de son comité des loisirs.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2025-09-201

14.1 FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

Attendu que l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Attendu que trois dates de dépôt de projet sont établies au 31 mars, 31 août et 30 novembre de chaque année;

Attendu que la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de travaux sylvicoles et des travaux d'accès;

Attendu que l'aide financière demandée est de 27 364,05 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 27 364,05 \$.

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Annick Gaudet à agir en son nom et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents relatifs au projet susmentionné.

QUE : Cette résolution annule et remplace la résolution No 2025-06-121 adoptée le 2 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-202

14.2 LOCATION DU LOCAL AU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic établit le coût de location du local situé au sous-sol de la bibliothèque à un minimum de 1 600 \$ par mois.

QUE : En cas de besoin de modifications à l'intérieur du local ou si le projet entraîne une augmentation significative des dépenses d'Hydro-Québec, une réévaluation sera réalisée en fonction de la nature des travaux lors de la signature de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-203

14.3 DEMANDES DIVERSES DE MONSIEUR JEAN OUELLET

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : M. Ouellet a fait une demande au M.T.Q. pour l'entretien et la réfaction de la 7^e Avenue Ouest, face à son bâtiment et qu'il attend une réponse de leur part. La Ville de Macamic refuse de se prononcer sur la demande de M. Ouellet tant que la réponse formelle du M.T.Q. ne lui aura pas été communiquée.

QUE : M. Ouellet communiquera directement avec le directeur des travaux publics concernant l'écoulement des eaux de pluie dans la ruelle longeant ses immeubles.

QUE : Suite aux demandes de monsieur Jean Ouellet, la Ville de Macamic :

► Accepte :

Que l'équipe des travaux publics procède à la réfection partielle du trottoir en pavé face à l'entrée principale du bâtiment de M. Ouellet, sur la rue Principale. Les travaux se feront avec les matériaux disponibles et selon la disponibilité des équipes.

QUE : L'équipe des travaux publics procède, au besoin, au nettoyage et au désherbage des places de stationnement situé sur la façade sud du bâtiment, soit sur la 7^e avenue Ouest.

► Refuse :

La Ville de Macamic refuse d'accorder une aide financière, que ce soit par le biais d'une exemption de taxes ou d'un remboursement de la taxe de mutation, à M. Jean Ouellet ou aux entreprises qu'il représente, puisqu'aucune mesure en ce sens n'existe à ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-204

14.4 HALLOWEEN

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La fête d'Halloween se déroulera le 31 octobre 2025 de 16 h à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-09-205

14.5 PRÊT D'UNE SALLE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY POUR DES COURS DE KARATÉ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic met à disposition gratuitement une salle au Centre Joachim-Tremblay pour la tenue de formation de karaté.

QUE : Ce prêt est conditionnel à la signature d'une entente qu'après la formation les cours se tiennent à Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du conseil des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Caroline Pronovost s'interroge sur les points suivants :

- S'il existe des analyses d'eau réalisées au lac Macamic pour préserver la santé des poissons. Le conseiller Ghislain Brunet lui indique que ces analyses sont effectuées tous les deux ans.
- S'il y a un projet de compostage. Le maire l'informe qu'un projet est en cours de développement par la MRC d'Abitibi-Ouest.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire